



Décision du Conseil Municipal lors de la réunion du 25 septembre 2019.

Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2019

1. Exclusivement réservée aux habitants ou associations de la commune
2. Exclusivement effectuée en journée (jusqu'à 19h) avec possibilité de demi-journée du 1er avril au 30 septembre
3. Louée soit par demi-journée, journée complète ou soirée du 1er octobre au 31 mars.

	<u>Du 1^{er} avril au 30 septembre</u>				<u>Du 1er octobre au 31 mars</u>			
	Demi-journée	Journée	Soirée	Electricité Forfait	Demi-journée	Journée (jusqu'à 19h)	Soirée	Electricité Forfait
Particuliers résidant sur la commune	60,00 €	60,00 €			60,00 €	60,00 €	60,00 €	20,00 €
Réunions familiales post-obsèques (habitants de la commune)	Gratuit	Gratuit			Gratuit	Gratuit		
Associations communales	Gratuit	Gratuit			Gratuit	Gratuit	Gratuit	